



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/5
29 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
6. Recherche et observation systématique.

7. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Rapport annuel sur l'examen des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
9. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
 - b) Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
 - d) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
10. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
11. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
12. Questions diverses.
13. Rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. Il est prévu que le Président ouvrira la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 3 décembre 2007.

2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel*: La vingt-septième session du SBSTA aura lieu du lundi 3 décembre au mardi 11 décembre 2007. Un programme détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Convention.
4. À sa vingt-quatrième session¹, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures mais pas au-delà. La session sera organisée en conséquence, la priorité devant être donnée aux questions les plus urgentes. Les points dont le SBSTA n'achèvera pas l'examen seront renvoyés à la vingt-huitième session.
5. Pour tirer parti au maximum du temps disponible durant les séances, les présidents des organes subsidiaires peuvent, lorsque cela est possible et s'il y a lieu, proposer que les coprésidents des groupes de négociation facilitent la conclusion d'un accord en présentant des avant-projets de conclusions à la première réunion des groupes de négociation à établir, sur la base des observations et déclarations pertinentes faites lors de séances plénières et compte tenu de toutes les négociations ou conclusions antérieures. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.
6. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.
7. Pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA, les Parties sont invitées à se reporter à l'aperçu des travaux de la session affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le Journal qui sera publié quotidiennement durant la session.
8. Lors de l'examen des points pertinents de l'ordre du jour, les Parties sont également invitées à tenir compte des informations figurant dans le document FCCC/SB/2007/INF.2, sur les liens entre les diverses dispositions de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

FCCC/SBSTA/2007/5

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

c) Élection des membres du Bureau autres que le Président

9. *Rappel*: Conformément à l'article 27 du règlement intérieur², le SBSTA élit son vice-président et son rapporteur. À la demande du Président de la Conférence des Parties (COP) à sa douzième session, des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux ont lieu depuis la vingt-sixième session du SBSTA en même temps que les consultations sur l'élection des membres des autres organes créés en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. D'autres consultations auront lieu si nécessaire au cours de la session. Les Parties sont invitées à tenir compte de la décision 36/CP.7 et à envisager activement la nomination de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto. Les membres actuels du Bureau du SBSTA resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

¹ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

² FCCC/CP/1996/2.

10. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à élire son vice-président et son rapporteur le plus rapidement possible après la fin des consultations.

d) Élection au Bureau de membres de remplacement

11. *Rappel*: Conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto, lorsque le SBSTA exerce ses fonctions dans un domaine qui relève du Protocole de Kyoto, tout membre de son Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Si c'est nécessaire, d'autres consultations auront lieu avec les coordonnateurs des groupes régionaux.

12. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité, s'il y a lieu, à élire d'autres membres pour remplacer le vice-président ou le rapporteur représentant un État qui est partie à la Convention mais qui n'est pas partie au Protocole.

3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

13. *Rappel*: À sa vingt-cinquième session, le SBSTA est convenu d'exécuter le programme de travail de Nairobi en entreprenant les activités exposées dans ses conclusions³.

14. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat⁴, agissant sous la direction de son président, de lui rendre compte, à sa vingt-septième session, des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a aussi invité les organisations compétentes et les autres parties prenantes à s'associer à l'exécution des activités prévues dans ce programme. Le SBSTA les a en outre pressées d'entreprendre, de leur côté, des activités à l'appui de l'objectif fixé dans la décision 2/CP.11 et dans les domaines thématiques qui y étaient définis, et de lui faire part des résultats de ces activités aux sessions ultérieures, selon qu'il conviendrait.

15. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a demandé que diverses activités⁵ soient menées avant sa vingt-septième session dans le cadre de l'exécution du programme de travail de Nairobi, notamment:

a) Le SBSTA a invité les Parties et/ou les organisations pertinentes à présenter des informations ou des points de vue dans les six domaines d'intervention du programme de travail de Nairobi entre ses vingt-sixième et vingt-septième sessions: planification et pratiques en matière d'adaptation; méthodes et outils; diversification économique; données et observations; modélisation du climat, scénarios et réduction de l'échelle des modèles et informations socioéconomiques;

b) Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir plusieurs rapports de synthèse avant sa vingt-septième session. Le rapport de synthèse sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation ainsi que le rapport de synthèse sur la diversification économique seront établis à partir des informations contenues dans les communications; un autre rapport de synthèse sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation sera établi d'après les conclusions pertinentes des groupes d'experts créés au titre de

³ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 16.

⁴ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 18.

⁵ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 13 à 71.

la Convention⁶. Le rapport de synthèse sur les méthodes et outils sera élaboré sur la base des informations contenues dans les communications et des conclusions pertinentes des groupes d'experts. En outre, des rapports de synthèse seront élaborés sur la recherche et sur les techniques d'adaptation, d'après les communications et les travaux antérieurs pertinents effectués dans le cadre de la Convention;

c) Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser deux ateliers avant sa vingt-septième session, l'un sur les risques liés au climat et les phénomènes extrêmes et l'autre sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation, et de lui communiquer les rapports de ces deux réunions.

16. Pour donner suite aux conclusions de la vingt-cinquième session du SBSTA, l'atelier consacré aux risques liés au climat et aux phénomènes extrêmes a eu lieu au Caire (Égypte) du 11 au 13 juin 2007 et l'atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation doit avoir lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, du 10 au 12 septembre 2007. Le secrétariat a établi les six rapports de synthèse qui avaient été demandés, ainsi que les deux rapports d'ateliers et 10 documents de la série MISC donnant les points de vue des Parties et des organisations internationales comme il est mentionné au paragraphe 15 ci-dessus. Les vues d'organisations non gouvernementales (ONG) sur ces questions ont été affichées sur le site Web de la Convention (<http://unfccc.int/3869.php>) conformément à la procédure adoptée pour les communications des ONG.

17. Le SBSTA examinera ces rapports et documents de la série MISC au cours des ateliers et autres réunions d'experts et activités qui auront lieu avant et à la vingt-huitième session, conformément aux conclusions relatives au programme de travail de Nairobi qui ont été adoptées à la vingt-cinquième session.

18. En plus des activités qui viennent d'être mentionnées, le SBSTA a invité les Parties à faire savoir au secrétariat, avant le 21 septembre 2007, si elles estiment nécessaire de constituer un groupe d'experts et d'indiquer son rôle éventuel dans la mise en œuvre et le développement du programme de travail de Nairobi. Le SBSTA a demandé au secrétariat de résumer ces communications dans un document de la série MISC qu'il examinera à sa vingt-septième session, afin de formuler des recommandations s'il y a lieu.

19. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à:

a) Prendre note d'un rapport oral du secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi, y compris les activités prévues et de toute information communiquée par les organisations compétentes sur leurs activités à l'appui de ce programme de travail;

b) Examiner les informations communiquées par les Parties, comme il est indiqué au paragraphe 18 ci-dessus.

⁶ Le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et le Groupe d'experts du transfert de technologies.

<i>FCCC/SBSTA/2007/6</i>	<i>Rapport de synthèse sur les technologies d'adaptation dont il est fait état dans les communications des Parties et des organisations compétentes. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/7</i>	<i>Rapport sur les travaux de l'atelier consacré aux risques liés au climat et aux phénomènes extrêmes. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/8</i>	<i>Synthèse des informations et points de vue sur les méthodes et outils soumis par les Parties et les organisations compétentes. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/9</i>	<i>Synthèse des informations et vues sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation communiquées par les Parties et les organisations pertinentes. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/10</i>	<i>Synthèse des conclusions des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et du Groupe d'experts du transfert de technologies, concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/12</i>	<i>Synthèse des recherches en cours et prévues en matière d'adaptation et recherches nécessaires dans ce domaine, telle qu'identifiées dans les communications des Parties et des organisations compétentes. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/14</i>	<i>Synthèse des informations sur la diversification économique communiquées par les Parties et les organisations compétentes. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/15</i>	<i>Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation. Note du secrétariat.</i>
<i>FCCC/SBSTA/Misc.10</i>	<i>Information on adaptation approaches, strategies, practices and technologies at the regional, national and local levels in different sectors, as well as on experiences, needs and concerns. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/Misc.11</i>	<i>Information on adaptation approaches, strategies, practices and technologies at the regional, national and local levels in different sectors, as well as on experiences, needs and concerns. Submissions from relevant organizations.</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.12</i>	<i>Information on methods and tools for impact, vulnerability and adaptation assessments. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.13</i>	<i>Information on methods and tools for impact, vulnerability and adaptation assessments. Submissions from relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.15</i>	<i>Information on economic diversification. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.16</i>	<i>Information on economic diversification. Submissions from relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.21</i>	<i>Information and views on socio-economic information. Submissions from Parties</i>

<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.22</i>	<i>Information and views on socio-economic information. Submissions from relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.23</i>	<i>Work that could contribute to the improved understanding of current and historical climate, and its impacts. Submissions from the World Meteorological Organization and its member States and other relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.24</i>	<i>Ways to contribute to climate modelling, scenarios and downscaling. Submissions from relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.25</i>	<i>Views on the possible need for a group of experts and their role in the implementation and further development of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties</i>

4. Mise au point et transfert de technologies

20. *Rappel*: Comme il a été demandé dans la décision 5/CP.12, le SBSTA, à sa vingt-sixième session, a examiné le texte d'un projet de décision sur la mise au point et le transfert de technologies. N'ayant pas terminé ses travaux sur cette question, il a décidé de reprendre l'examen de ce projet de texte à sa vingt-septième session, afin de recommander un projet de décision pour adoption par la COP à sa treizième session⁷.

21. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, en collaboration avec le Groupe d'experts du transfert de technologies, un atelier sur les bonnes pratiques à l'intention des Parties non visées à l'annexe I qui s'attachent à évaluer les besoins technologiques afin d'élaborer un document sur ce sujet. L'atelier a eu lieu à Bangkok (Thaïlande), du 27 au 29 juin 2007. Le rapport des travaux de cet atelier et le document susmentionné sont publiés sous les cotes FCCC/SBSTA/2007/11 et FCCC/TP/2007/3, respectivement.

22. Afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2007 comme il a été approuvé par le SBSTA à sa vingt-sixième session⁸, le secrétariat a établi une note de cadrage sur les programmes de recherche-développement communs (y compris une évaluation de la situation) qui facilitera les débats au sein du groupe, dans le but de recommander des mesures qui pourraient être prises sur cette question pour examen par le SBSTA. Le Groupe d'experts du transfert de technologies tiendra sa deuxième réunion les 29 et 30 novembre 2007 à Bali (Indonésie). Le rapport sur l'exécution du programme de travail du Groupe pour 2007 est reproduit dans le document FCCC/SBSTA/2007/13.

23. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à:

a) Examiner le texte du projet de décision mentionné au paragraphe 20 ci-dessus, afin de recommander un projet de décision pour adoption par la COP à sa treizième session;

b) Examiner les informations contenues dans les documents établis pour la session et déterminer les mesures éventuelles qu'ils suggèrent.

⁷ FCCC/SBSTA/2007/4, annexe I.

⁸ FCCC/SBSTA/2007/4, annexe II.

<i>FCCC/SBSTA/2007/11</i>	<i>Rapport sur l'atelier consacré aux bonnes pratiques de l'évaluation des besoins en matière de technologie. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/13 et Add.1</i>	<i>Rapport annuel du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2007. Note du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies</i>
<i>FCCC/TP/2007/3</i>	<i>Les meilleures pratiques pour l'évaluation des besoins en matière de technologie. Document technique</i>

5. Réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

24. *Rappel:* À sa vingt-sixième session, le SBSTA a examiné un projet de décision concernant la réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement mais n'a pas pu achever ce travail. Il a décidé de reprendre cette question à sa vingt-septième session en s'appuyant sur le projet de texte contenu dans le document FCCC/SBSTA/2007/4, annexe III.

25. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat leur point de vue sur les questions relatives aux mesures à prendre dans le cadre de la Convention pour réduire les émissions dues à la déforestation dans les pays en développement: pour examen à sa vingt-septième session. Les communications des Parties sont reproduites dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.14.

26. *Mesures à prendre:* Comme il a été demandé par la COP à sa onzième session, le SBSTA fera rapport à la COP à sa treizième session sur cette question, ainsi que sur les recommandations éventuelles. Le SBSTA est invité à terminer son examen du projet de décision sur la réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement afin que ce projet de décision puisse être transmis pour adoption par la COP à sa treizième session.

<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.14</i>	<i>Views on issues related to further steps under the Convention related to reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action. Submissions from Parties</i>
--------------------------------	---

6. Recherche et observation systématique

27. *Rappel:* Le SBSTA, à sa vingt-troisième session⁹, a décidé de réviser les «Directives FCCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques»¹⁰ afin de tenir compte des priorités du plan d'exécution du SMOC. Dans ce but, le secrétariat du SMOC a soumis au SBSTA à sa vingt-cinquième session une proposition en vue de la révision éventuelle de ces directives (FCCC/SBSTA/2006/Misc.12). À sa vingt-cinquième session, le SBSTA¹¹ a noté l'utilité de cette proposition et décidé d'examiner les directives révisées fondées sur cette proposition ou sur une version mise à jour le cas échéant, à sa vingt-septième session, et de transmettre à la COP un projet de décision contenant les directives révisées pour adoption à sa treizième session.

⁹ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 97.

¹⁰ FCCC/CP/1999/7, par. 101 à 108.

¹¹ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 95.

28. Il est prévu que le secrétariat du SMOC soumettra une mise à jour de sa proposition pour la révision éventuelle des directives FCCC fondée sur les observations formulées par des scientifiques et des experts des gouvernements. Cette proposition mise à jour fera l'objet du document FCCC/SBSTA/2007/Misc.26.

29. Conformément à la demande du SBSTA à sa vingt-troisième session¹², le secrétariat du système mondial d'observation terrestre (SMOT) a fourni un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place d'un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat; il a aussi fourni un rapport sur l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre (FCCC/SBSTA/2007/Misc.6). À sa vingt-sixième session¹³, le SBSTA a décidé d'examiner ces rapports ainsi que les mises à jour éventuellement reçues par le secrétariat du SMOT, à sa vingt-septième session lorsqu'il examinera les questions relatives à l'observation systématique.

30. Il est prévu que le secrétariat du SMOT rendra compte des progrès accomplis pour ce qui est de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat. Ces rapports figureront dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.27.

31. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner:

a) La révision des «Directives FCCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques», sur la base des propositions fournies par le secrétariat du SMOC, afin de transmettre un projet de décision contenant des directives FCCC révisées pour adoption par la COP à sa treizième session;

b) Les rapports de situation du secrétariat du SMOT et à identifier les mesures qui pourraient appuyer les efforts déployés par le SMOT afin d'améliorer l'observation mondiale terrestre pour l'étude du climat.

<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.26</i>	<i>Updated proposal for possible revision of the UNFCCC reporting guidelines on global climate change observing systems. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.27</i>	<i>Further progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.6</i>	<i>Progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System</i>

¹² FCCC/SBSTA/2005/10, par. 93.

¹³ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 50.

7. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

32. *Rappel:* À sa treizième session, la COP sera saisie du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il est prévu qu'elle demandera au SBSTA d'examiner ce rapport et de lui donner son avis.

33. À sa vingt-sixième session¹⁴, le SBSTA s'est félicité de l'exposé approfondi délivré le 12 mai 2007 sur les rapports des trois groupes de travail du GIEC¹⁵ et a encouragé les Parties à utiliser les informations contenues dans ces rapports. Il a noté que le quatrième rapport d'évaluation concernait les travaux au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

34. Le GIEC finalisera le quatrième rapport d'évaluation lors de sa vingt-septième session (Valence, Espagne, du 12 au 17 novembre 2007), au cours de laquelle il devrait adopter et approuver le rapport de synthèse. Le secrétariat organisera, en collaboration avec le GIEC, durant la vingt-septième session des organes subsidiaires, une séance d'information approfondie sur le rapport de synthèse du quatrième rapport d'évaluation.

35. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner les conclusions du quatrième rapport d'évaluation et à décider comment elles pourraient contribuer aux travaux en cours dans le cadre du processus de la Convention. Le SBSTA souhaitera peut-être élaborer un projet de décision ou de conclusions pour adoption par la COP à sa treizième session.

8. Questions méthodologiques relevant de la Convention

a) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

36. *Rappel:* La COP, dans sa décision 12/CP.9, a demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel sur les activités d'examen des inventaires, en y incluant toute recommandation issue des réunions des examinateurs principaux, pour examen par le SBSTA. Le SBSTA, à sa vingt-quatrième session¹⁶, a prié le secrétariat de continuer à établir des rapports annuels sur les activités d'examen des inventaires, pour qu'il les examine, et à y faire le point sur la mise à jour du fichier d'experts. Le rapport le plus récent est reproduit dans le document FCCC/SBSTA/2007/INF.4.

37. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner les informations fournies afin de donner des directives supplémentaires sur les activités d'examen, s'il y a lieu.

FCCC/SBSTA/2007/INF.4

Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat

¹⁴ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 88.

¹⁵ <http://www.ipcc.ch>.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2006/5, par. 95.

b) Interface de données pour les gaz à effet de serre

38. *Rappel*: Le SBSTA, à sa vingt-sixième session, a renouvelé sa demande¹⁷ au secrétariat de continuer à améliorer l'accès aux informations des inventaires des gaz à effet de serre communiquées sur le site Web de la Convention et de les actualiser régulièrement. Le SBSTA a également rappelé sa demande¹⁸ de mettre au point une interface simple et conviviale disponible sur le site Web de la Convention et sur CD-ROM afin d'aider les Parties à rechercher et à trier les données des inventaires des GES qui étaient disponibles. Le SBSTA a prié instamment le secrétariat de terminer ses travaux sur l'accès aux données concernant les émissions de GES avant sa vingt-septième session. Il a souligné qu'il était important que l'interface permette d'accéder aux données d'activité, aux coefficients d'émission implicites tels qu'ils sont communiqués au secrétariat, et aux données sur la population et le produit intérieur brut (PIB). Le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer, avant sa vingt-huitième session, les fonctions d'interface donnant accès à ces données. Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa vingt-septième session, les questions relatives à la mise au point de l'interface, y compris aux données démographiques et aux chiffres du PIB à utiliser, ainsi que les vues exprimées dans les communications figurant dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.9 et Add.1, afin d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer les mesures à prendre.

39. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à examiner l'état d'avancement des travaux sur l'interface de données sur les GES ainsi que les informations contenues dans les documents mentionnés ci-après, et à décider des mesures à prendre.

*FCCC/SBSTA/2007/Misc.9
and Add.1*

Views on the greenhouse gas emissions data interface, on possible improvements, including the extent of its scope and coverage, and on next steps in progressing work on the data interface. Submissions from Parties

c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

40. *Rappel*: À la vingt-sixième session du SBSTA¹⁹, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions visées à cet alinéa du point 8 et ont décidé de poursuivre l'examen à la vingt-septième session.

41. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à déterminer si un accord peut être trouvé sur ces questions, compte tenu des échanges de vues qui ont eu lieu aux sessions précédentes.

9. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

42. *Rappel*: À sa vingt-sixième session, le SBSTA a examiné les conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23). Il a

¹⁷ FCCC/SBSTA/2006/5, par. 143.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2004/13, par. 58.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 68.

pris note de la décision 8/CMP.1, qui reconnaît que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'HFC-23 dans les nouvelles installations de production d'HCFC-22 risquait de se traduire par un accroissement de la production globale d'HCFC-22 ou d'HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre (MDP) ne devrait pas avoir une telle conséquence.

43. Le SBSTA a déclaré qu'il recevrait avec intérêt les informations, analyses ou conclusions de groupes d'évaluation, conventions et organisations internationales qui pourraient concerner l'examen des conséquences de la situation indiquée au paragraphe 42 ci-dessus, telles que, entre autres, l'évaluation entreprise par le Groupe de l'évaluation technique et économique issu du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

44. Le SBSTA a invité les Parties, les observateurs habilités et les organisations intergouvernementales à communiquer au secrétariat, avant le 21 septembre 2007, leur point de vue sur les méthodes envisageables, par exemple les démarches²⁰ qui ont été examinées dans le cadre de consultations lors des sessions précédentes, afin de remédier aux conséquences mentionnées ci-dessus au paragraphe 42, pour examen à sa vingt-septième session.

45. Les contributions des Parties sont contenues dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.17. Celles des observateurs habilités et des organisations intergouvernementales seront affichées sur le site Web de la Convention: http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

46. *Mesures à prendre:* À sa vingt-septième session, le SBSTA sera invité à examiner les informations reçues afin, si possible, d'élaborer un projet de décision contenant des directives à l'intention du Conseil exécutif du MDP que la Conférence des Parties, agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) pourrait adopter à sa troisième session.

<i>FCCC/SBSTA/2007/Misc.17</i>	<i>Views on possible approaches to address the implications of crediting new hydrochlorofluorocarbon-22 facilities. Submissions from Parties and intergovernmental organizations</i>
--------------------------------	--

b) Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre

47. *Rappel:* Dans sa décision 1/CMP.2 (par. 27), la CMP a prié les Parties, les organisations intergouvernementales et les ONG de communiquer au secrétariat leur point de vue sur les incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP dans la décision 5/CMP.1, pour examen par le SBSTA à sa vingt-sixième session.

48. Le SBSTA, à sa vingt-sixième session, a pris note des communications des Parties contenues dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.1 et examiné les incidences d'une modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur. Certaines Parties ont estimé qu'une telle modification accroîtrait la faisabilité des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur mais d'autres ont jugé qu'on ne disposait pas d'une expérience suffisante de ces activités pour envisager cette modification. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'évaluation et l'analyse de la question en se fondant, entre autres, sur les expériences des pays, notamment sur les points suivants: effets sociaux, économiques et environnementaux, y compris l'estimation des fuites.

²⁰ FCCC/SBSTA/2007/1, par. 37.

49. Le SBSTA a invité les Parties, les OIG et les ONG à présenter au secrétariat, avant le 21 septembre 2007, leur point de vue sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 48. Les communications des Parties sont reproduites dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.19 et celles des OIG et des ONG seront affichées sur le site Web de la Convention:

http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

50. *Mesures à prendre*: Le SBSTA, à sa vingt-septième session, sera invité à examiner les informations fournies, afin d'élaborer un projet de décision contenant des directives à l'intention du Conseil exécutif du MDP pour adoption par la CMP à sa troisième session.

FCCC/SBSTA/2007/Misc.19 Views on the implications of possible changes to the limit established for small-scale afforestation and reforestation clean development mechanism project activities under decision 6/CMP.1. Submissions from Parties and intergovernmental organizations

c) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités du mécanisme pour un développement propre

51. *Rappel*: Dans sa décision 1/CMP.2, la CMP a demandé aux OIG et aux ONG de fournir au secrétariat des informations sur plusieurs questions concernant l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone en tant qu'activités de projet au titre du MDP²¹.

52. Elle a invité les Parties à présenter des contributions au secrétariat sur le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet du MDP, compte tenu des communications mentionnées ci-dessus au paragraphe 51.

53. Dans la même décision, la CMP a prié le SBSTA, à sa vingt-septième session, d'élaborer des recommandations sur l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet du MDP, pour examen par la CMP à sa troisième session, afin de prendre une décision à sa quatrième session.

54. Les communications des Parties sont reproduites dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.18 et celles des OIG et des ONG sont disponibles sur le site Web de la Convention:

http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

55. *Mesures à prendre*: Le SBSTA, à sa vingt-septième session, sera invité à examiner les informations fournies en vue d'élaborer des recommandations sur l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet du MDP pour qu'elles soient examinées par la CMP à sa troisième session qui prendra une décision à sa quatrième session.

FCCC/SBSTA/2007/MISC.18 Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties

d) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

²¹ Décision 1/CMP.2, par. 21 et 22.

56. *Rappel*: Dans sa décision 15/CP.10, la COP a encouragé les Parties qui ont ratifié le Protocole de Kyoto à présenter, sur une base volontaire, des estimations des émissions de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits provenant des activités visées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto dans la communication qu'elles doivent soumettre avant le 15 avril 2007, en utilisant les tableaux du cadre commun de présentation qui figurent dans l'annexe II de la décision 15/CP.10, ainsi que les informations supplémentaires à joindre en annexe au rapport d'inventaire national, conformément aux lignes directrices figurant dans l'annexe I de la décision 15/CP.10.

57. Dans la même décision, la COP a invité les Parties à communiquer au secrétariat leurs vues sur les tableaux du cadre commun de présentation mentionné au paragraphe 56 ci-dessus ainsi qu'un bilan de leur utilisation. Elle a aussi prié le secrétariat de faire la synthèse des vues des Parties pour examen par le SBSTA à sa vingt-septième session.

58. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à déterminer s'il y a lieu d'apporter des modifications à ces tableaux du cadre commun de présentation, compte tenu des vues présentées par les Parties et du bilan de leur utilisation et, le cas échéant, de transmettre un projet de décision pour adoption par la CMP à sa troisième session (novembre 2008).

FCCC/SBSTA/2007/MISC.28	<i>Views on the tables of the common reporting format for reporting estimates of greenhouse gas emissions and removals from land use, land-use change and forestry activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol in accordance with decision 15/CP.10 and relevant experiences. Submissions from Parties</i>
FCCC/SBSTA/2007/INF.2	<i>Synthesis of views on the tables of the common reporting format for reporting estimates of greenhouse gas emissions and removals from land use, land-use change and forestry activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol in accordance with decision 15/CP.10 and relevant experiences, submitted by Parties. Note by the secretariat</i>

10. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques

59. *Rappel*: À la vingt-troisième session du SBSTA²², les Parties sont convenues de poursuivre les travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer leurs efforts sur l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience et de vues au sujet des possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet, comme prévu dans la décision 10/CP.9. À cet égard, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser des ateliers à chacune de ses quatre sessions suivantes. Le cinquième et dernier se déroulera pendant la vingt-septième session du SBSTA et sera consacré aux questions relatives aux émissions autres que le CO₂, notamment à la récupération et à l'utilisation du méthane.

60. À la même session, le SBSTA a invité les Parties à présenter au secrétariat, avant sa vingt-septième session, leurs vues sur les questions qui ont été débattues au cours des ateliers. Les communications des Parties seront regroupées dans un document de la série MISC. Le SBSTA a décidé aussi de faire le bilan

²² FCCC/SBSTA/2005/10, par. 26.

de ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour à sa vingt-septième session et de faire rapport à la COP à sa treizième session²³.

61. Afin de faciliter le débat à la vingt-septième session du SBSTA²⁴, le Président du SBSTA, à la vingt-quatrième session, a demandé au secrétariat de fournir avant la vingt-septième session, des communications aux fins des délibérations des Parties en se fondant sur les renseignements communiqués par les Parties au cours des ateliers consacrés à l'atténuation. En réponse à cette demande, le secrétariat a établi le document FCCC/SBSTA/2007/INF.3 qui contient des résumés des exposés présentés au cours des quatre ateliers ainsi que les observations du Président du SBSTA formulées oralement à la vingt-quatrième et à la vingt-sixième sessions²⁵.

62. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2007/INF.3 et de l'atelier mentionné au paragraphe 59 ci-dessus et de décider des mesures éventuelles à prendre à ce sujet. Les informations sur cette question seront incorporées dans le rapport du Président du SBSTA à la COP à sa treizième session.

<i>FCCC/SBSTA/2007/INF.3</i>	<i>Information presented by Parties during the workshops on mitigation. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/MISC.20</i>	<i>Views on issues discussed at the workshops on mitigation. Submissions from Parties</i>

11. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

63. *Rappel*: À la vingt-sixième session du SBSTA, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions relevant de cet alinéa du point de l'ordre du jour et sont convenues de le poursuivre à la vingt-septième session.

64. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner ce point, en tenant compte des échanges de vues de ses sessions antérieures.

12. Questions diverses

65. *Rappel*: Dans sa décision 14/CP.8, la COP a décidé de modifier, d'annuelle à biennale, la fréquence d'établissement et d'examen du rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Dans la même décision, elle a prié le secrétariat de mettre à la disposition du SBSTA et du SBI, à leurs sessions se déroulant en même temps que la COP, des mises à jour des informations présentées.

66. La COP a examiné le septième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote à sa douzième session et, dans sa décision 6/CP.12, a décidé de poursuivre la phase pilote de ses activités. Elle a aussi fixé au 1^{er} juin 2008 la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, qui seront prises en considération dans le huitième rapport de synthèse.

²³ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 29 et 30.

²⁴ FCCC/SBSTA/2006/5, par. 109.

²⁵ Les rapports présentés oralement sont disponibles sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/files/methods_and_science/mitigation/application/pdf/mitigation_ws_sbsta24_chair_summary.pdf et http://unfccc.int/files/methods_and_science/mitigation/application/pdf/summary_3workshops_160507.pdf.

67. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note de la mise à jour, présentée oralement par le secrétariat, des informations communiquées sur les activités qui sont exécutées conjointement au titre de la phase pilote.

13. Rapport de la session

68. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au SBSTA pour adoption à la fin de la session.

69. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'élaboration après la session, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sera saisi à sa vingt-septième session****Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2007/5	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2007/6	Rapport de synthèse sur les technologies d'adaptation dont il est fait état dans les communications des Parties et des organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/7	Rapport sur les travaux de l'atelier consacré aux risques liés au climat et aux phénomènes extrêmes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/8	Synthèse des informations et points de vues sur les méthodes et outils soumis par les Parties et des organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/9	Synthèse des informations et points de vue sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation communiqués par les Parties et les organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/10	Synthèse des conclusions des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et du Groupe d'experts du transfert de technologies, concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/11	Rapport sur l'atelier consacré aux bonnes pratiques de l'évaluation des besoins en matière de technologie. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/12	Synthèse des recherches en cours et prévues en matière d'adaptation et recherches nécessaires dans ce domaine, telles qu'identifiées dans les communications des Parties et des organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/13 et Add.1	Rapport annuel du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2007. Note du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SBSTA/2007/14	Synthèse des informations sur la diversification économique communiquées par les Parties et les organisations compétentes. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/15	Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/INF.2	Synthesis of views on the tables of the common reporting format for reporting estimates of greenhouse gas emissions and removals from land use, land-use change and forestry activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol in accordance with decision 15/CP.10 and relevant experiences, submitted by Parties. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2007/INF.3	Information presented by Parties during the workshops on mitigation. Note by the secretariat

FCCC/SBSTA/2007/INF.4	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2007/MISC.10	Information on adaptation approaches, strategies, practices and technologies at the regional, national and local levels in different sectors, as well as on experiences, needs and concerns. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.11	Information on adaptation approaches, strategies, practices and technologies at the regional, national and local levels in different sectors, as well as on experiences, needs and concerns. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.12	Information on methods and tools for impact, vulnerability and adaptation assessments. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.13	Information on methods and tools for impact, vulnerability and adaptation assessments. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.14	Views on issues related to further steps under the Convention related to reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.15	Information on economic diversification. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.16	Information on economic diversification. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.17	Views on possible approaches to address the implications of crediting new hydrochlorofluorocarbon-22 facilities. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.18	Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.19	Views on the implications of possible changes to the limit established for small-scale afforestation and reforestation clean development mechanism project activities under decision 6/CMP.1. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.20	Views on issues discussed at the workshops on mitigation. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.21	Information and views on socio-economic information. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.22	Information and views on socio-economic information. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.23	Work that could contribute to the improved understanding of current and historical climate, and its impacts. Submissions from the World Meteorological Organization and its member States and other relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.24	Ways to contribute to climate modelling, scenarios and downscaling. Submissions from relevant organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.25	Views on the possible need for a group of experts and their role in the implementation and further development of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2007/MISC.26 Updated proposal for possible revision of the UNFCCC reporting guidelines on global climate change observing systems. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.27 Further progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.28 Views on the tables of the common reporting format for reporting estimates of greenhouse gas emissions and removals from land-use land use change and forestry activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol in accordance with decision 15/CP.10 and relevant experiences. Submissions from Parties

Autres documents disponibles

- FCCC/SBSTA/2007/4 Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007
- FCCC/SB/2007/INF.2 Relationship of various provisions of the Mauritius Strategy to the work of the Convention and its Kyoto Protocol. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.1 Implications of possible changes to the limit for small-scale afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Submissions from Parties and accredited intergovernmental organizations
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.6 Progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.9 and Add.1 Views on the greenhouse gas emissions data interface, on possible improvements, including the extent of its scope and coverage, and on next steps in progressing work on the data interface. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2006/5 Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
- FCCC/SBSTA/2006/11 Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006
- FCCC/SBSTA/2006/MISC.12 Proposal for possible revision of the UNFCCC reporting guidelines on global climate change observing systems. Submission from the Global Climate Observing System secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/13 Rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Buenos Aires du 6 au 14 décembre 2004
- FCCC/TP/2007/3 Bonnes pratiques pour l'évaluation des besoins en matière de technologie. Document technique
